

MINISTÈRE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCONOMIE VERTE  
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

-----

SECRETARIAT PERMANENT  
DU CONSEIL NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

-----



BURKINA FASO  
-----  
*Unité-Progress-Justice*

**ATTEINDRE LA NEUTRALITE EN MATIERE DE  
DEGRADATION DES TERRES AU BURKINA FASO –  
CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS**

*Ouagadougou, le 15 Juin 2017*

**Batio BASSIERE**  
*Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte  
et du Changement Climatique*



THE GLOBAL  
MECHANISM  
United Nations Convention  
to Combat Desertification





Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du  
 Changement Climatique  
 327 Rue du Professeur Joseph Ki-Zerbo  
 03 BP 7044 Ouagadougou 03  
 Tél. (226) 25 32 40 98 BURKINA FASO



PO Box 260129, 53153 Bonn, Germany  
 UN Campus, Platz der Vereinten Nationen  
 1, D-53113 Bonn, Germany  
[www.unccd.int](http://www.unccd.int)

## Déclaration sur l'Engagement du Burkina Faso à mettre en œuvre l'objectif de Neutralité en matière de Dégradation des Terres d'ici à 2030

Considérant, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), adoptée le 17 juin 1994 à Paris,

Considérant que le Burkina Faso, pays gravement touché par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, a ratifié la CNULCD et à entamer la mise en œuvre de son Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) depuis 1999,

Considérant l'opportunité offerte par les Nations Unies par rapport à l'adoption des Objectifs de Développement Durable en 2015, et pour ce qui est de la lutte contre la désertification, l'adoption de l'objectif-cible 15.3,

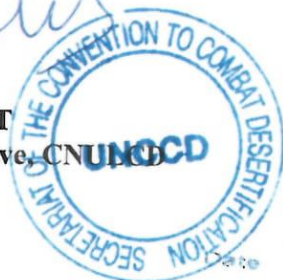
Considérant la décision de la COP 12 de la CNULCD de faire de l'objectif-cible 15.3 sur la neutralité de la dégradation des terres, un outil de renforcement de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que l'appui apporté, par le Secrétariat de la convention, le Mécanisme Mondial et les partenaires, aux pays parties affectés par la désertification et la dégradation des terres, pour la définition de cibles nationales volontaires en vue de la neutralité en matière de dégradation des terres,

Le Burkina Faso, sous la coordination de son Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, en ce jour de célébration de la Journée Mondiale de Lutte contre la Désertification, et en présence de la Secrétaire Exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification :

Déclare solennellement avoir défini ses cibles nationales volontaires de Neutralité en matière de Dégradation des Terres, telles que consignées dans le document ci-joint. Notre pays s'engage donc résolument et en collaboration avec ses partenaires dans la mise en œuvre d'activités concourant à l'atteinte de la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 à travers la restauration de 5 millions d'hectares de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non-dégradées.

Ouagadougou, le 15 juin 2017  
 Ont signé la présente déclaration :

*Barbut*  
 Monique BARBUT  
 Secrétaire Exécutive, CNULCD



*Bassiere*  
 Batio BASSIERE  
 Ministre de l'Environnement, de  
 l'Economie Verte et du  
 Changement Climatique



UNCCD

23 Juni 2017

Actions ...  
 Information ...  
 Action completed ...  
 No action ...  
*MR*  
*MS/AM/DS/BC/JKM*  
*1234*

## **1. Les enjeux en termes de dégradation des terres au Burkina Faso.**

La célébration de la Journée mondiale de lutte contre la désertification est une occasion propice pour le Burkina Faso de réaffirmer sa volonté politique de s'engager pour la lutte contre la dégradation des terres.

Le Burkina Faso est un pays sahélien au climat essentiellement semi-aride, confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison de la péjoration climatique et de la pression anthropique croissante. On constate une dégradation de 470 000 ha par an ces 10 dernières années.

Au Burkina Faso, le secteur rural demeure la base du développement socio-économique. En effet l'agriculture, l'élevage et la foresterie occupent 85% de la population et génèrent 2/3 de la richesse nationale. La population, majoritairement rurale (77%), vit au dépend de l'exploitation des principales ressources naturelles notamment l'eau, les sols, les forêts et les pâturages. La dégradation des terres met donc en péril toute l'économie et partant, la stabilité sociopolitique du pays.

## **2. Les engagements en faveur de la lutte contre la désertification au Burkina Faso.**

Le Burkina Faso s'est engagé de longue date dans la lutte contre la désertification. Sur la scène internationale, le Burkina Faso a signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dès 1994. Le pays est aussi partie prenante des deux autres conventions de Rio (Changement Climatique et Biodiversité).

Par ailleurs, le Burkina Faso fait partie de plusieurs initiatives internationales et régionales qui ont pour objectif de lutter contre la désertification et de promouvoir la gestion durable des terres (GDT) y compris les initiatives TerrAfrica, la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS). Il est également membre du Comité Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

Enfin, le Burkina Faso a pris des mesures politiques importantes au niveau national pour lutter contre la dégradation des terres, dès 1999 à travers le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) relu en 2016 mais aussi le programme national du secteur rural (PNSR), le cadre stratégique d'investissement pour la GDT (CSI/GDT), le programme national de partenariat pour la GDT (CPP). Le Plan de Développement Economique et Social (PNDES) récemment signé s'inspire des Objectifs de Développement Durable (ODD) et y intègre ses principales cibles, notamment la cible 15 sur le respect des écosystèmes terrestres.

Vue l'adoption des ODD par la communauté Internationale et l'approbation du concept de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) en tant que force motrice de premier ordre de la CNULCD, le Burkina Faso s'est engagé à définir des cibles volontaires nationales pour atteindre la NDT.

### **3. La situation actuelle en termes de dégradation des terres au Burkina Faso.**

Dans le cadre du programme de définition des cibles pour la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT), avec l'appui du Secrétariat et du Mécanisme Mondial de la CNULCD et une multitude de partenaires, le Burkina Faso a établi une situation de référence préliminaire en termes de dégradation du territoire national.

Nous considérons que 5.16 millions d'hectares se sont dégradés entre 2002 et 2013 soit 19% du territoire national. Cela correspond à une dégradation annuelle de 470 000 hectares. Cette dégradation résulte de trois grandes tendances :

- Premièrement, une déforestation importante ; en 11 ans, le Burkina Faso a perdu plus de 2.4 millions d'hectares de forêts (9% du territoire national) au profit de savanes ou de terres cultivées ;
- Deuxièmement, 5.5% des savanes et 3% des terres cultivées sont aujourd'hui considérées comme ayant une tendance négative de productivité. Soit un total de 9% du territoire national montrant un déclin de la productivité ou des premiers signes de déclin ;
- Troisièmement, on note une dégradation du stock de carbone organique du sol au niveau des savanes dans la zone soudanienne et au niveau des terres cultivées dans les zones soudanienne et sud-soudanienne.

Plusieurs causes ont été identifiées, notamment l'insécurité foncière, la surexploitation des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins primaires, l'éducation et l'accès aux connaissances, les pressions migratrices et les conditions défavorables sur les marchés internationaux.

### **4. Les cibles du Burkina Faso pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à horizon 2030.**

Afin d'arrêter la dégradation des terres au Burkina Faso, le pays s'engage à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers la restauration de 5 millions d'hectares de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non-dégradées.

Plus spécifiquement, le pays s'engage à faire tout son possible pour :

- Mettre un terme à la déforestation d'ici à 2030 ;
- Améliorer la productivité des savanes et des terres cultivées qui sont en déclin soit 2,5 millions d'hectares ;
- Améliorer les stocks de carbone sur 800 000 ha pour parvenir à un minimum de 1% de matière organique (apport de 5T de matière organique (MO) à l'hectare tous les 2 ans) ;
- Récupérer 300 000 ha de terrains non viabilisés sur un total de 600 000 ha.

Ces cibles sont en cohérence avec des engagements précédents pris notamment dans le cadre des conventions de Rio et de Ramsar.

### **5. Les mesures à prendre pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.**

De nombreuses mesures techniques sont proposées dans la « Contribution prévue déterminée au niveau national » (CPDN) rédigé en amont de la COP21. Par exemple, la création d'espace de conservation sur 900 000 hectares, la restauration de 1.5 millions d'hectares de terres de culture, la réhabilitation de 1.1 millions de terres dégradées à des fins sylvo-pastorales etc. Ces objectifs sont à horizon 2030 et demandent un effort financier de 2.7 milliards USD.

Nous souhaitons y ajouter des mesures préventives, notamment la bonne application de la réglementation (les plans d'aménagement et de gestion des forêts, les mesures de protection...) et le transfert des compétences et ressources en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles aux communes et régions pour une meilleure appropriation au niveau local.

Nous nous engageons à faire le suivi régulier afin de mesurer notre progrès dans l'atteinte de la NDT et nous invitons nos Partenaires au Développement à nous accompagner dans ces efforts.

### **6. Les défis à relever pour le Burkina Faso.**

La lutte contre la désertification et la dégradation des terres est un enjeu majeur pour le développement durable du Burkina Faso et sa vitalité économique. Il est primordial que cette thématique soit prise en compte dans les programmes nationaux de développement, notamment dans l'élaboration du PNSR2. Comme nous l'avons mentionné précédemment, un effort financier de 2.7 milliards USD est estimé pour atteindre les cibles fixées à horizon 2030. La disponibilité des sources de financement dépendra de la capacité du Burkina Faso à planifier de manière claire ces objectifs et à renforcer la coopération active vis-à-vis des partenaires et institutions de financement. Des mécanismes innovants de financement devront être étudiés.

Par ailleurs, la mise en place de plateforme de Lutte Contre la Désertification/Gestion Durable des Terres (P-LCD/GDT) à différentes échelles doit permettre une meilleure synergie entre les acteurs. Il est important d'adopter une démarche plurisectorielle pour s'attaquer à ce problème de fond et d'inclure les secteurs public et privé ainsi que la société civile.

Enfin, une pérennisation des actions via une meilleure appropriation par les bénéficiaires est nécessaire. Une attention devrait être portée sur l'emploi durable des jeunes afin de leur offrir des opportunités économiques leur permettant de vivre dans leurs terroirs.

La NDT nous aidera à renforcer la cohérence entre nos divers engagements en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses afin de promouvoir le développement durable du pays et de parvenir à un monde sans dégradation des terres.